

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du jeudi 23 décembre 2021 à 18h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M ; GAURENNE Claude

Date de convocation : 17/12/2021

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Mise à jour du tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs est actualisé par suite du départ d'un adjoint administratif et du remplacement d'un adjoint technique.

- **Organisation du temps de travail, durée légale 1607h**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la durée du temps de travail annuelle légale pour un agent travaillant à temps complet qui est fixée à 1.607 heures de travail effectif (soit 35 heures hebdomadaires). La journée de solidarité sera travaillée le lundi de Pentecôte.

- **Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

La mise à jour du RIFSEEP est validée à l'unanimité du conseil municipal.

- **Accueil des saisonniers au Centre des Eclaireurs,**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la difficulté rencontrée par les stations de ski pour recruter du personnel. Cette difficulté est accrue par la pénurie de logements accessibles aux travailleurs saisonniers.

Il indique que la commune est en mesure de proposer en urgence un hébergement dans l'ancien centre des Eclaireurs, sous forme de chambre individuelle et cuisine collective.

Le montant du loyer mensuel sera de 180 € et 20 € de charges forfaitaires.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Projet lotissement privé**

Monsieur le Maire expose un projet de lotissement privé sur la commune.

- **Bulletin municipal**

Le bulletin municipal paraîtra courant janvier, les articles des élus doivent être transmis à la mairie la 1^{ère} semaine de janvier.

- **Location licence IV Saison hivernale 2021/2022**

La location saisonnière de la licence IV auprès de l'établissement « Snack le Slalom », pour la saison hivernale 2021/2022 est fixée à 2000 €.

Le conseil valide la proposition.

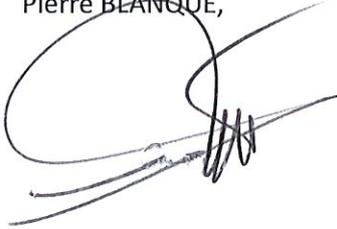


- **Questions diverses**

Monsieur Vincent ECHARD expose son désaccord sur le déneigement de la commune ainsi que sur le salage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,
Claude GAURENNE,

